

FAQ - Bourses Erasmus+ Enseignants - Aide à la mobilité Europe



Dois-je financer mon déplacement ? Dois-je poser des jours de congés ?

Dans la mesure où vous avez obtenu la validation de votre projet pédagogique par la Direction académique, vous n'avez pas à financer votre déplacement ou poser de jours de congés.

Qui prend en charge le dépassement sur le budget Erasmus ?

La Direction académique couvre les frais restants du professeur invité en cas de dépassement sur le budget Erasmus.

Puis-je bénéficier d'une bourse Erasmus+ dans l'éventualité où l'université d'accueil me rémunère ?

La rémunération par l'université d'accueil est compatible avec l'attribution d'une bourse Erasmus+. Cette rémunération n'est cependant pas obligatoire et dépend de l'université d'accueil.

Comment se passe la réservation du voyage et de l'hébergement ?

Les modalités logistiques sont à définir avec les assistantes de pôle Direction académique Abbie Dayao et Christelle Hudd-Simon.